

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 24 JUILLET 2020**

Le conseil municipal de Montreuil-l'Argillé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, le vendredi vingt-quatre juillet deux mille vingt à vingt heures trente, sous la présidence de M Jean-Louis GROULT, maire.

Etaient présents : Mme CALAIS Martine, M. LE PERRON Jean-Luc, Mme VAUQUELIN Sylvie, M. FOURET Hubert adjoints ; M. BESNARD Pascal, M. BOUGET Philippe, Mme CESAR Marie-Laure, Mme FOLLIOT Mathilde, M. LOUVET Fabrice, M. MAILLARD Denis, M. NOLTINCX Patrick, M. PREVOST Corentin.

Absents excusés : M. BIGOT Guillaume, M. RUELLE Jean-Luc.

Secrétaire de séance : M. LE PERRON Jean-Luc.

Le compte rendu de la réunion du 26 juin 2020 est approuvé.

**VOTE BUDGET PRIMITIF**

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	1 327 515.00	769 389.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTATS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	(si déficit)	(si excédent) 558 126.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 327 515.00	1 327 515.00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	699 902.20	282 151.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	45 595.80	94 651.00

	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	(si déficit)	(si excédent) 368 696.00
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	745 498.00	745 498.00	
TOTAL DU BUDGET	2 073 013.00	2 073 013.00	

**La commission GESTION émet un avis favorable concernant le budget pour l'année 2020.**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter le budget primitif principal 2020 de la Commune à la somme de :**

**- section de fonctionnement**

dépenses : 1 327 515.00 €

recettes : 1 327 515.00 €

**- section d'investissement**

dépenses : 745 498.00 €

recettes : 745 498.00 €

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

#### **TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE**

La commission ECOLE s'est réuni jeudi 16 juillet 2020, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie scolaire pour l'année 2020/2021.

Monsieur le Maire donne les tarifs retenus par la commission ECOLE :

Tarifs restaurant scolaire :

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE	2020/2021 le repas
Enfants domiciliés à : Montreuil, la Goularière, St Laurent du Tencement, Verneusses	3.05 €
Enfants domiciliés dans les autres communes du regroupement scolaire	4.20 €
Repas pris par les enseignants ou assimilés	5.15 €

Tarifs garderie scolaire :

Période d'utilisation de la GARDERIE SCOLAIRE	2020-2021
SEMAINE COMPLETE pour 1 enfant	14.70 €
MATINEE                  «	1.80 €
SOIREE                  «	2.40 €

5 € pour chaque enfant non inscrit, par présence.

2 € par ¼ d'heure de retard et par enfant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**DÉCIDE de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie scolaire pour la rentrée 2020/2021 :**

Tarifs restaurant scolaire :

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE	2020/2021 le repas
Enfants domiciliés à : Montreuil, la Goularière, St Laurent du Tencement, Verneusses	3.05 €
Enfants domiciliés dans les autres communes du regroupement scolaire	4.20 €
Repas pris par les enseignants ou assimilés	5.15 €

Tarifs garderie scolaire :

Période d'utilisation de la GARDERIE SCOLAIRE	2020-2021
SEMAINE COMPLETE pour 1 enfant	14.70 €
MATINEE                  «	1.80 €
SOIREE                  «	2.40 €

5 € pour chaque enfant non inscrit, par présence.

2 € par ¼ d'heure de retard et par enfant.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

#### **RÈGLEMENTS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE**

La commission ECOLE souhaiterait que la garderie scolaire dispose d'une ligne de téléphone fixe et que le numéro soit indiqué sur le règlement.

Monsieur le Maire présente les règlements pour le restaurant scolaire et la garderie scolaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**APPROUVE les règlements du restaurant scolaire et de la garderie scolaire.**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

#### **ÉQUIPEMENT RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente un comparatif des propositions commerciales concernant les équipements pour le restaurant scolaire :

	<b>DCFC</b>	<b>Dalkia froid</b>	<b>G'Froid</b>
Four mixte gaz	9 532,00 €	8 482,00 €	8 780,00 €
Cellule de refroidissement	3 432,00 €	3 291,00 €	4 450,00 €
Armoire de maintien en température	3 372,00 €	3 950,00 €	3 000,00 €
Coupe légumes	1 368,00 €	- €	1 610,00 €
Presse purée	834,00 €	688,00 €	850,00 €
Batteur mélangeur	2 195,00 €	909,00 €	offert - €

Ouvre boîte électrique	- €	1 344,00 €	- €
Flexible	- €		180,00 €
Table multiservice	390,00 €	- €	350,00 €
Centrale de nettoyage	455,00 €	- €	- €
Forfait pose	755,00 €	- €	580,00 €
<b>Total HT</b>	<b>22 333,00 €</b>	<b>18 664,00 €</b>	<b>19 800,00 €</b>
<b>TVA 20,00%</b>	<b>4 466,60 €</b>	<b>3 732,80 €</b>	<b>3 960,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>26 799,60 €</b>	<b>22 396,80 €</b>	<b>23 760,00 €</b>

Les commissions ECOLE et GESTION émettent un avis favorable concernant le devis de l'entreprise G'Froid.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DONNE son accord pour le devis n°22007039 de l'entreprise G 'Froid pour un montant de 19 800,00 € HT (23 760,00 € TTC).**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

#### **ORDINATEUR ÉCOLE : DEVIS**

Lors de la réunion de conseil du 26 juin 2020, le conseil municipal avait décidé de prendre en location 8 ordinateurs fixes pour l'école.

La directrice de l'école a contacté M. le Maire pour demander d'avoir plutôt des ordinateurs portables au lieu des ordinateurs fixes. En effet, l'équipe enseignante souhaiterait faire l'enseignement avec ordinateur portable et vidéo projecteur sur les tableaux blancs de l'école.

Monsieur le Maire présente deux propositions concernant les ordinateurs :

Location ordinateur avec l'entreprise MILE pour un loyer mensuel de 166 € HT.

Achat d'ordinateur avec la SARL Atelier micro pour un montant de 5 217.83 € HT (6 261.40 € TTC).

Monsieur le Maire présente le devis n°DE00000044 de la SARL Atelier Micro pour un montant de 2 378.27 € HT (2 853.92 € TTC) pour l'achat de 6 vidéos projecteurs.

Une convention de mise à disposition des ordinateurs portables sera conclue entre la Mairie et chaque enseignant de l'école de Montreuil-l'Argillé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DONNE SON ACCORD pour prendre la solution des ordinateurs portables et des vidéos projecteurs.  
ACCEPTE la location des ordinateurs portables.**

**DONNE son accord pour la simulation de loyer n°22869 / 1 avec l'entreprise MILE pour un montant mensuel de 166,00 € HT.**

**DONNE SON ACCORD pour le devis n°DE00000044 de la SARL Atelier Micro pour un montant de 2 378.27 € HT (2 853.92 € TTC)**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la location d'ordinateur et l'achat des vidéos projecteurs.**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

## **PROGRAMMATION TRAVAUX 2021 : SIEGE**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, demande :**

**2<sup>ème</sup> tranche : Rue des Canadiens, Rue Tony Jaller et Impasse Fernand Fouquet.**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

## **ACHAT TERRAIN CHRISTINE PITTE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que l'ancien conseil municipal souhaitait acheter le terrain et le bâtiment derrière le magasin de Mme PITTE (AC 103). Environ 190 m<sup>2</sup> et un bâtiment de 20-24 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DONNE son accord pour acheter une partie de la parcelle AC 103 à Mme PITTE au prix de 4.00 € le m<sup>2</sup> et pour le bâtiment un montant de 800.00 €.**
- **DIT que le bornage et les frais de notaire sont à la charge de la Mairie.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

## **RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES (CCID) SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020**

Vu le code général des Impôts article 1650-1,

Suite au renouvellement du conseil municipal de la commune, le maire expose qu'il y a lieu d'effectuer des propositions en vue de la nomination de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants qui composeront la commission communale des impôts directs pendant la durée du mandat du conseil municipal.

Propositions en nombre double :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
MAILLARD Pierre	CHESNOT Joël
BAUGÉ Bruno	BESNARD Pascal
HUBLIN Jean-Pierre	Antoinette SZEMPRUCH
MARIN Jean-Louis	BOUGET Philippe
FOURET Hubert	MAILLARD Denis
LE PERRON Jean-Luc	CESAR Marie-Laure
RUELLE Jean-Luc	VAUQUELIN Sylvie
NOLTINCX Patrick	BIGOT Guillaume
CALAIS Martine	FOLLIOT Mathilde
LOUVET Fabrice	BIGOT Daniel
Commissaires hors communes	
JEANDET Marc	MAULNY Nicole
GROULT Christophe	PITTE Christine

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

## **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS CNAS ÉLUS ET AGENTS**

Le Maire rappelle que la commune adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS).

Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides, secours, prêts, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction ....)

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante de la commune, le conseil doit procéder à l'élection de deux nouveaux délégués, le premier représentant les élus et le second représentant les agents au sein du CNAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal,

- ✓ Elit Sylvie VAUQUELIN comme délégué représentant les élus
- ✓ Elit Mme Marine HEULARD comme délégué représentant les agents.
- ✓ AUTORISE le maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

## **DÉLÉGUÉ CLECT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut procéder à la désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Le rôle de la CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DÉSIGNE M. Jean-Louis GROULT comme représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une adjointe technique territorial (employé au restaurant scolaire), admise à faire valoir ses droits à la retraite, à cesser son activité le 30 juin 2020.

Sur proposition du Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, modifie comme suit le tableau des effectifs du personnel territorial à temps complet :**

Tableau des effectifs	
-----------------------	--

<b>MODIFICATION emploi / grade</b>	<b>Décision / Évolution</b>
<b>Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>e</sup></b>	<b>Création 17/08/2020</b>

**CHARGE le Maire d'effectuer les déclarations nécessaires et de procéder au recrutement.**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

#### **DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE**

**Monsieur Pascal BESNARD s'étant porté volontaire est désigné « correspondant défense » pour la durée du mandat.**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

#### **LOCATION 14 RUE GRANDE**

Le conseil municipal décide de surseoir à la décision.

Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec Mme SEBILLE pour faire une proposition d'un nouveau bail.

#### **LOCATION 33 RUE GRANDE**

**Sur proposition du maire, le conseil municipal, après avoir délibéré,**

- **DONNE SON ACCORD pour louer les locaux « 33, rue Grande » à monsieur KESLASSY Kervin demeurant 39, route de la Vallée à Saint Quentin des Isles, dans le but d'y faire « un atelier photo » ;**
- **DÉCIDE de conclure un bail précaire à compter du 01/06/2020 pour une durée d'un an, renouvelable une fois ;**
- **AUTORISE le maire à signer les papiers nécessaires ;**
- **DIT que le loyer mensuel sera de 220 € ;**
- **DEMANDE que tout aménagement des locaux en vue d'y exercer son activité soit à la charge du locataire, de même que la remise en état des lieux, en fin de location.**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

Monsieur le M. le Maire informe le conseil municipal que Monsieur KESLASSY Kervin souhaiterait acheter le local 33, rue Grande.

Le conseil municipal souhaiterait qu'une estimation du local soit faite pour être mise en vente.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- SIEGE : Chemin du Bois Girard va être fait cette année.
- 10, rue de l'Eglise : la haie dépasse, il faudrait que la haie soit taillée. (Eure habitat = anciennement propriété M. CADINOT).
- Plusieurs haies ne sont pas taillées sur la commune.
- Présentoir pour mettre la publicité des professionnels.
- Place du champ de Foire : problème de dépôts sauvages.
- Abri de bus : faire des réparations sur les abris de bus de la commune.
- Table Saint aquilin : prévoir une nouvelle table de pique-nique.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 23 :33.